



Avis public

Avis public est donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité du Canton de Stanstead que :

Les demandes de dérogations mineures suivantes seront présentées à la séance ordinaire du conseil qui sera tenue le **6 juin à 19h00** :

1. Demande de dérogation mineure : 51 Carré Copp

La dérogation mineure vise à permettre qu'un escalier menant au sous-sol empiète dans une marge avant de l'ordre de 2,51 m. Cette situation déroge à l'article 6.1 du Règlement de zonage (212-2001) qui permet un empiètement de 2 m dans la marge avant.

La dérogation mineure vise à régulariser un empiètement dérogeant de l'ordre de 0,51 m, dont le propriétaire a pris connaissance lors de la confection du certificat de localisation, suite à la finalisation des travaux de construction du nouveau bâtiment (permis 2020-00140).

2. Demande de dérogation mineure : 12 chemin Lac Lovering

La dérogation mineure vise à statuer sur une demande de dérogation mineure visant à permettre de modifier la condition inscrite à la résolution 21-02-893, accordée par le conseil municipal, en date du le 1^e février 2021.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Donné au Canton de Stanstead, ce 17 mai 2022.

Matthieu Simoneau
Directeur général et greffier-trésorier

Public notice

Public notice is hereby given by the undersigned, Director General & Clerk-Treasurer of Stanstead Township that:

The following minor variances will be decided by the Council of Stanstead Township at a regular meeting, on **June 6, 2022 at 7h00 p.m.**;

1. Request for minor exemption: 51 Carré Copp

The purpose of this minor variance is to allow a staircase leading to the basement to encroach into a front setback of approximately 2.51 m. This situation derogates from section 6.1 of the Zoning By-law (212-2001) which allows an encroachment of 2 m in the front setback.

The purpose of the minor variance is to regularize an encroachment of 0.51 m, which the owner became aware of during the preparation of the certificate of location, following the completion of the construction of the new building (permit 2020-00140).

2. Request for minor variance: 12 Lac Lovering Road

The purpose of this minor variance is to rule on a request for a minor variance to modify the condition listed in resolution 21-02-893, granted by the municipal council, dated February 1, 2021.



Any person interested by these requests can be heard by the Council.

This version is not official, the French text prevails.

Given in Stanstead Township, this May 17, 2022.

Matthieu Simoneau
Director General and Clerk-Treasurer

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Conformément à l'article 431 du Code municipal, je soussignée, certifie sous mon serment d'office que j'ai donné avis public, ci-haut mentionné pour des fins municipales, en l'affichant aux endroits déterminés par le conseil municipal, en date du 17 mai 2022.

EN FOI DE QUOI, je donne certificat en ce 17^e jour du mois de mai de l'an deux mil vingt-et-deux.

Matthieu Simoneau
Directeur général et greffier-trésorier